



2024M30TRA

RH &amp; DROIT SOCIAL

## LA BDESE (BASE) : OBLIGATION LÉGALE ET OUTIL DE COMMUNICATION SOCIALE


[Faire une demande de formation](#)

Date (s) : à définir	Lieu : en intra	Durée : 3 jours ( 21 heures)	Sur devis
----------------------	-----------------	------------------------------	-----------

La BDESE se définit comme : « l'ensemble des informations de la base de données (qui) contribue à donner une vision claire et globale de la formation et de la répartition de la valeur créée par l'activité de l'entreprise », indique l'article R2312-7 du Code du travail.

Les données renseignées doivent permettre à l'entreprise et aux membres du CSE de préparer les 3 consultations récurrentes de l'instance :

1. les orientations stratégiques de votre association ;
2. la situation économique et financière de votre association ;
3. la politique sociale de votre association, les conditions de travail et l'emploi.

### Objectifs pédagogiques

- ◆ Connaître le contenu de la BDESE pour apprécier sa conformité à la réglementation
- ◆ Formaliser la BDESE
- ◆ Transformer une obligation légale en outil de communication social
- ◆ Comprendre et analyser les informations contenues dans la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)
- ◆ Maîtriser ces informations pour les utiliser comme socle des consultations du CSE

### Programme

#### Situer les enjeux de la BDESE

- ◆ Les entreprises concernées par sa mise en place
- ◆ A quoi sert la BDESE ?
- ◆ Que faire cas de carence ?
- ◆ Qui doit avoir accès à la BDESE ?
- ◆ Absence de BDESE : quelles conséquences ?
- ◆ RGPD : les points de vigilance sur son contenu et sa forme
- ◆ Echange collectif de réflexions

#### BDESE : un nouveau champ de la négociation

- ◆ Négocier les modalités de la BDESE : comment ? Avec qui ? Quels impacts ?

- ◆ Que peut-on prévoir dans cet accord ?

(les informations/ thèmes obligatoires, les rubriques pouvant être écartées, les modalités de fonctionnement : droit d'accès, niveau de mise en place, choix du support, modalités de consultation et utilisation, l'enrichissement d'informations nécessaires aux négociations obligatoires et aux consultations ponctuelles)

- ◆ L'application des modalités fixées par l'accord de branche

- ◆ Le cadre supplétif : le contenu et les modalités
- ◆ L'enrichissement de la BDESE (nouvelles rubriques et sous rubriques : l'index parité, les entretiens professionnels, le champs de l'environnement après l'élargissement des missions du CSE prévu par la loi dite "Climat")

- ◆ Bilan social, BDESE numérique

- ◆ Etude de cas : pourquoi et quand opter pour une mise en place unilatérale ou négociée ?

#### L'impact de la mise en place du CSE sur la BDESE

- ◆ Comprendre le délai de mise à jour de la BDESE suite à la mise en place du CSE
- ◆ Actualiser et mettre à jour la BDESE
- ◆ Organiser en pratique l'accessibilité permanente d'une BDESE à jour
- ◆ Saisir les obligations de l'employeur en matière de mise à jour
- ◆ Choisir le support adapté
- ◆ Prévoir les fonctionnalités nécessaires
- ◆ Auditer sa BDESE

Atelier pratique : construire une trame de BDESE adaptée à son entreprise

**Public :** équipe de direction, membres du CSE

**Prérequis :** Aucun

**Modalités et délais d'accès à la formation :**  
Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, le contenu de la formation en fonction du handicap.

#### Méthodes pédagogiques mobilisées :

◆ Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Mise en situation pratique à partir d'un cas professionnel  
Support d'animation utilisé en vidéo projection  
remis sur support papier ou dématérialisé.  
Délivrance d'une attestation de fin de formation.

#### Intervenant :

**Abdel-Hafit MEZGHICHE :** Juriste DTPS, Collaborateur de l'URIOPSS IDF

#### Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.  
Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.